

Rapport d'audit des états financiers consolidés



En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés libellés en euros, de la société BOA GROUP pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

L'établissement de ces états financiers consolidés relève de la responsabilité de la direction de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

À notre avis, les états financiers consolidés joints au présent rapport donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la société BOA GROUP au 31 décembre 2007, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du droit comptable de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et des règles et principes comptables du plan comptable bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Cotonou, le 19 mai 2008

MAZARS BÉNIN

Armand FANDOHAN

Associé